



Vos demandes de subvention

Pour pouvoir mener à bien certaines de ses actions, votre association aura besoin de solliciter des partenaires pouvant la soutenir financièrement. Outre les différents partenaires professionnels qu'il est essentiel d'associer à vos projets, il est également possible d'obtenir une subvention de l'IAE Lyon et de l'Université. Pensez également à solliciter d'autres subventions (CCI, Région, Conseil Général, ...). La Ville de Lyon peut également vous soutenir dans vos projets.

En ce qui concerne les **subventions demandées à l'IAE Lyon ou à l'Université**, leur attribution est soumise à validation par les différents conseils de l'Université. Ainsi, toute demande de subvention à l'IAE Lyon est d'abord étudiée **par une commission interne IAE Lyon et validée par le CA de l'IAE Lyon**, et pour les aides sollicitées directement auprès de l'Université par la **commission FSDIE**.

Si votre demande de subvention a été acceptée par l'une ou l'autre (ou les deux) de ces commissions, il faudra qu'elle soit ensuite validée par le CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) puis par le CA de l'Université.

Pour information, les **différentes dates de réunion des commissions CA de l'IAE Lyon pour l'année 2013-2014** (susceptibles de modification) seront disponibles sur simple demande auprès de Claire PETREL, à partir de septembre 2013.

Compte tenu des délais d'approbation par les différents conseils de l'université, il faut impérativement anticiper vos demandes de subventions.

➔ Les demandes de subvention à l'IAE Lyon

Celles-ci doivent être adossées à un projet bien précis.

Pour votre demande de subvention IAE Lyon, nous vous demandons de nous fournir impérativement les documents suivants:

- 1- la fiche de présentation de l'association (**annexe 2.1**)
- 2- la fiche « WALDEC » portant le n° de SIRET de votre association (**annexe 2.2**)
- 3- la fiche « projet » présentant la manifestation / le projet que vous désirez mettre en œuvre (**annexe 2.3**)
- 4- le budget prévisionnel, comportant les dépenses et les recettes détaillées du projet ainsi que le montant de la subvention demandée (**annexe 2.4**)
- 5- un relevé d'identité bancaire (RIB)

A noter

L'envoi de ces pièces **n'implique pas l'acceptation du dossier** et l'octroi d'une subvention. **Aucun dossier incomplet** ne sera examiné. De même, aucun paiement de subvention ne pourra être effectué si vous n'avez pas fourni la fiche WALDEC. Il faut donc obligatoirement que votre association soit inscrite en préfecture pour être en mesure de percevoir ces subventions.

Procédure

1. Contacter Claire Petrel

Pour renseignements, informations et communication de l'événement.

Tout projet doit **être annoncé et transmis par email**, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, à Claire Petrel.

De même, **un bilan de l'opération devra lui être adressé au plus tard un mois après la date de fin du projet**. Ce bilan sera constitué d'un compte-rendu d'activité et d'un bilan financier (factures à produire) et comprenant également un exemplaire de chaque support de communication qui aura été utilisé pour annoncer l'événement, ainsi que des photos de ce



dernier. L'engagement à faire **figurer le logo de l'IAE Lyon** sur les divers supports de communication une fois la subvention accordée, doit impérativement être respecté.

2. Contacter Pascale Albertini

Pour transmission de votre projet pour étude et conseils.

Mme Albertini est à votre écoute pour discuter de la recevabilité de votre projet et pour vous apporter les conseils nécessaires à l'élaboration de votre projet.

3. Contacter Sandrine Delhommeau

Pour dépôt du dossier et vérification des pièces.

Une fois votre projet établi et validé par Pascale Albertini, vous devez transmettre votre dossier de demande complet à Sandrine DELHOMMEAU **au minimum 10 jours avant la date du conseil d'administration de l'IAE Lyon.**

Cette demande, si elle est recevable, sera alors étudiée en commission et soumise au conseil d'administration.

VOS INTERLOCUTEURS

Claire PETREL

Chargée événementiel & Relations étudiantes

claire.petrel@univ-lyon3.fr

Tél : 04 78 78 76 96

Pascale ALBERTINI

Chargée des projets et parcours étudiants

pascale.albertini@univ-lyon3.fr

Sandrine DELHOMMEAU

Responsable du service financier

Sandrine.delhommeau@univ-lyon3.fr

Tél : 04 78 78 74 72

CRITERES d'attribution des subventions IAE Lyon aux associations étudiantes :

La direction de l'IAE Lyon définit, chaque année, une enveloppe globale pour contribuer à la réalisation de projets étudiants.

1- Sont éligibles les projets qui contribuent à :

- Participer à l'animation des campus ou des composantes
- Favoriser la réussite du parcours de formation des étudiants
- Promouvoir la vie associative sur le campus

2- Sont recevables les projets :

- Emanant de et portés par une association étudiante
- Dont les dirigeants d'associations ont complété et signé le Kit associations de l'IAE Lyon
- Présentant un budget prévisionnel détaillé et équilibré (joindre les devis correspondants)
- Soumis au conseil d'administration de l'IAE Lyon (après prise de contact avec la chargée des parcours et projets étudiants, Madame Pascale Albertini) et transmis au **moins 10 jours avant la date du conseil d'administration de l'IAE Lyon** à la responsable du service financier Madame Sandrine Delhommeau.

3- Ne sont pas recevables les projets :

- Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai
- Les projets à but lucratif uniquement
- Les demandes individuelles
- Les projets présentant une demande de subvention destinée à une dépense de fonctionnement de l'association
- Les associations ayant obtenu une subvention sur un projet précédent et n'ayant pas fourni de compte-rendu et de bilan financier du projet réalisé ou n'ayant pas utilisé le logo de l'IAE Lyon sur leurs supports de communication.

Commission d'étude

Une fois le dossier complet, une commission interne valide et fait une proposition aux membres du CA de l'IAE Lyon par rapport à une grille d'évaluation (voir ci-après). Le cas échéant, cette commission indique également un montant de subvention à accorder par rapport à celui demandé par les associations étudiantes.

Cette commission est composée de Pascale Albertini, Chargée des projets étudiants, Sandrine Delhommeau, Responsable du service financier de l'IAE Lyon, Claire Petrel, Chargée des associations étudiantes, Manuel Sanchez, Adjoint du Directeur de Cabinet de l'IAE Lyon **et des représentants étudiants élus et siégeant au Conseil de l'IAE Lyon.**

De plus, chaque projet devra être présenté par le président de l'association portant le projet ou à défaut, par un autre membre de l'association. Cette personne pourra ainsi défendre oralement sa demande de financement auprès de l'IAE Lyon.

Grille d'évaluation et critères utilisés par la commission interne IAE Lyon:

	Insatisfaisant (1)	Moyennement satisfaisant (2)	Satisfaisant (3)	Appréciation qualitative finale (- ou +)
1- Pertinence du projet pour les étudiants				
2- Visibilité pour l'IAE Lyon et ses étudiants				
3- Sens et rayonnement des actions pour la cité				
4- Capacité à trouver d'autres sources de financement				
5- Cohérence de la subvention (par rapport à l'année précédente...)				
6- Pièces demandées fournies (devis ou bilan d'activités et financier pour projet récurrent, RIB...)				
7- Communication du projet en amont (auprès de Claire Petrel) / respect de la procédure				

IMPORTANT : **Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement de la subvention octroyée !**

➔ Les commissions FSDIE

Le **Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Etudiantes** (FSDIE) est géré par l'université qui fixe les règles d'attribution de ces aides selon plusieurs critères (toutes les informations sont disponibles sur l'intranet étudiant). Chaque année, trois commissions d'attribution des subventions FSDIE se réunissent.

Les dossiers pour les demandes FSDIE doivent être retournés impérativement **au moins 8 jours avant la date de la commission**. Ces dossiers peuvent être téléchargés sur l'intranet étudiant, et les différentes dates seront ensuite communiquées aux étudiants par courrier électronique sur net3.

Pour toute demande de subvention FSDIE, vous devez contacter Mme Christine MACHET.

Coordonnées : Christine MACHET
SSVEA Bureau vie étudiante
Tél : 04 78 78 74 67
vie-etudiante@univ-lyon3.fr

Concernant vos recherches de subventions,
votre association devra solliciter des partenaires extérieurs.

Voici quelques pistes de recherche :

➔ **Les aides de la région Rhône-Alpes**

Toutes les aides et tous les appels à projets de la Région sont sur le site :
<http://www.rhonealpes.fr/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm>

Certains dispositifs sont entièrement dématérialisés : vous pouvez tout faire en ligne : simuler le montant de votre subvention, faire votre demande en ligne, dialoguer avec les services pour mieux réussir votre projet, etc.

➔ **Les aides de la Ville de Lyon**

La Ville de Lyon soutient les initiatives étudiantes, notamment à travers des réceptions, prêt de matériel, mise à disposition de locaux municipaux ou par des subventions. Vous retrouverez sur le site de LYONCAMPUS toutes les informations et les conditions d'attribution de ces aides :

Site Web: http://www.lyoncampus.info/Les-aides-de-la-Ville-de-Lyon_a1483.html

➔ **Les aides du CROUS**

Les CROUS reçoivent chaque année une subvention de l'Etat destinée aux projets étudiants, pour l'animation des campus ou la gestion des lieux de vie.

Culture-Actions est un dispositif de soutien aux projets et aux initiatives étudiantes par le réseau des CROUS et du CNOUS. Il comporte 4 fonds d'aide : Culture, Actions, Engagement, jeune talent, et Culture scientifique et technique.

Plus d'informations : http://www.cnous.fr/_vie_50.htm

➤ Sponsoring : trouver un partenaire qui vous finance

Le parrainage ou sponsoring correspond « *au soutien apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation **en vue d'en retirer un bénéfice direct*** ». L'objectif est la promotion **de l'image** du parrain, puisque figurent sur les supports de communication son nom, sa marque ou encore son logo.

Il est donc possible de démarcher des entreprises susceptibles de financer votre projet. Hormis les entreprises privées, le **FAVE** (Fonds d'amélioration de la vie étudiante), ou la **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles) peuvent vous aider.

Plus de détails : <http://www.trouverunsponsor.com/>

➤ Mécénat : une autre voie de soutien

Le mécénat est défini comme « *le soutien matériel apporté **sans contrepartie directe** de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* ».

Retrouvez 2 guides pratiques : <http://www.associations.gouv.fr/1071-le-mecenat-deux-guides.html>

➤ Les fondations : un coup de pouce à vos projets

Tout au long de l'année, de nombreuses fondations appartenant à des entreprises lancent des appels à projets qui vous sont tout spécialement destinés. Culture, humanitaire, entrepreneuriat, développement durable... tous les domaines sont concernés. À la clé : une somme pour financer votre projet.

Site Web: <http://www.fondationdefrance.org/>